

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 496.38-2023

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 7 août 2023, a adopté le règlement numéro 496.38-2023 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 496.38-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 496-2015 AFIN D'INTÉGRER LES NOUVEAUX OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT CONCERNANT LES RUES DUPONT ET DU COLLÈGE VÉHICULÉS PAR LE COMITÉ D'EMBELLISSEMENT ET CORRIGER CERTAINES OMISSIONS

Le règlement 496.38-2023 a reçu son certificat de conformité de la MRC de Portneuf en date du 18 août 2023.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 21^E JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS.

La greffière adjointe,

Nicole Richard